

CONTRE RÉFORME DES RETRAITES

LE GOUVERNEMENT VEUT REFAIRE LE COUP DU GRAND DÉBAT

Désormais chargée du dossier, la ministre de la santé Agnès Buzyn veut mettre en œuvre le rapport Delevoye.

Nous, retraité·es, ne voulons pas être la dernière génération à bénéficier encore des acquis de 36 et de 45, la Sécurité sociale, les droits à la santé et à la retraite solidaires, les services publics...

Une bonne part d'entre nous est fonctionnaire de l'État, notre pension est garantie par le Code des pensions, partie constitutive du statut, elle fait partie de la dette publique. La casse du statut est au cœur de la contre réforme. Notre sort est lié à celui des actifs·ves.

Contrairement aux fables du gouvernement, nous serions à coup sûr touchés par le projet de régime universel par points. En effet, il n'existe pas de caisse de retraite des fonctionnaires de l'État (FPE) et donc pas de réserves. Il y a principalement la caisse du régime général (CNAV), celle des FP territoriale et hospitalière (CNRACL), et des complémentaires (AGIRC-ARRCO, IRCANTEC). Ces caisses ont des réserves que le projet « universel » veut fusionner. Le résultat saute aux yeux : le gouvernement ne va pas compenser pour la FPE. La baisse de toutes les pensions serait immédiate et sévère. Les enseignant·es seraient particulièrement touchés car percevant très peu de primes.

Tous les retraité·es actuels seraient impactés, comme ils-elles l'ont été avec l'augmentation de la CSG, avec la baisse de 10 % des retraites complémentaires de l'AGIRC-ARRCO.

Le rapport Delevoye précise bien « les droits acquis dans les régimes actuels sont garantis et transformés en points du nouveau système », donc soumis aux mesures d'austérité permanentes à venir comme déjà fait avec la désindexation des pensions (+0,3 % en 2019).

Le but avoué est d'imposer le recours à la capitalisation... hors d'atteinte d'une bonne part des salarié·es vu les bas salaires. Le but est clair, faire comme en Suède ou en Grande-Bretagne où la pension de base moyenne ne dépasse pas 800 €/mois, le reste par capitalisation.

Notre 52^e congrès confédéral, dans son appel a été clair : « La CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental « Delevoye » de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants ».

C'est évident, avec le régime « universel », tous les salarié·es seraient perdants, du régime général aux régimes spéciaux en passant par la FPE pour laquelle ce serait la fin du calcul sur les 6 derniers mois (le calcul se ferait sur la totalité de la carrière). On imagine la baisse des pensions au vu de ce qu'a déjà donné la « réforme » Balladur faisant passer de 10 à 25 les meilleures années dans le régime général.

Partir à 62 ans impliquerait une décote sévère, l'âge « pivot » de 64 ans annoncé « au démarrage de la réforme » pourrait bien passer à 65, 66, 67 ans.



Avec les « ajustements » de la valeur d'achat et de la valeur de service du point décidés par le gouvernement « en fonction de la conjoncture », c'est la baisse assurée de toutes les pensions. Les mesures de solidarité (maternité, maladie, chômage) actuellement financées par les cotisations seraient financées par l'impôt au bon vouloir du gouvernement. Les femmes subiraient une perte drastique.

Pendant 18 mois, les confédérations syndicales, dont notre CGT, ont participé aux « consultations » de Delevoye. Au bout, aucune modification du projet. Philippe, Buzyn et Delevoye ouvrent une nouvelle « consultation » avec les syndicats le 5 septembre.

Que discuter si les 42 régimes actuels sont supprimés ? Que discuter si le Code des pensions disparaît ? Que discuter avec les décotes pour les départs avant 64 ans ? Ainsi de suite... **La défense de nos retraites exige l'abandon de cette contre réforme.**

Alain Barbier, secrétaire général ; Alice Bernet et Philippe Bouyries, secrétaires de l'UFR.

